

---

**Actes de la troisième Conférence internationale sur la Francophonie économique**

*VERS UNE ÉCONOMIE RÉSILIENTE, VERTE ET INCLUSIVE*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 16 – 18 mars 2022

---

**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE FACE A LA CRISE DU COVID-19 AU MAROC**

**SAHMI REDA**

Doctorant-Chercheur en Sciences Economiques. FSJES AIN SEBAA, Université Hassan II de Casablanca.

[Redasahmi@yahoo.com](mailto:Redasahmi@yahoo.com)

**EL-HACHLOUFI MOSTAFA**

Professeur en Sciences Economiques. FSJES AIN SEBAA, Université Hassan II de Casablanca.

[Elhachloufi@yahoo.fr](mailto:Elhachloufi@yahoo.fr)

**ABOULETHAR MERIEM**

Professeure en Sciences Economiques. FSJES AIN SEBAA, Université Hassan II de Casablanca.

[Meriem.aboulethar@gmail.com](mailto:Meriem.aboulethar@gmail.com)

**RÉSUMÉ** – La crise sanitaire actuelle a démontré la fragilité de nombreux secteurs d'activité, même les plus robustes. Certes, le degré d'impact a varié en fonction de plusieurs facteurs, notamment la nature des activités exercées ainsi que les modes de fonctionnement et d'organisation des structures économiques. En effet, à l'instar des secteurs public et privé, celui de l'Economie Sociale et Solidaire a également subi les effets négatifs de la crise sanitaire COVID-19, mais les retombées ont été moins fortes, du fait des modes de fonctionnement et des pratiques sociale et solidaire de ses différentes structures. Dans cette perspective, ce travail vise à établir un état des lieux de l'ESS au Maroc, en analysant sa réponse à l'impact socio-économique de cette crise, et en mettant l'accent sur les différents plans d'accompagnement développés à cet effet.

**Mots clés :** Economie Sociale et Solidaire, Croissance économique, COVID-19, Maroc.

*Les idées et opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles de l'OFE ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité de ou des auteurs.*

## Introduction

Ce papier de recherche s'intéresse à l'étude des réactions des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (OESS) face à la crise du COVID-19 au Maroc. Pour ce faire, nous avons consacré la première partie à la revue de littérature liée au concept de l'ESS, puis nous avons défini les OESS marocaines tout en faisant un état des lieux de celles-ci.

La deuxième partie a été dédiée à la contribution de l'ESS en matière de croissance économique et d'emploi au Maroc et ce, avant l'avènement de la crise du COVID-19. La dernière partie a été consacrée aux différents programmes de soutien, national et international, mis en faveur des OESS ainsi qu'aux différentes réactions des acteurs de l'ESS face à la crise du COVID 19.

### 1. Approches et définitions de l'ESS

Aux côtés des secteurs public et privé, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) correspond au troisième secteur de l'économie regroupant des Organisations dont l'activité entremêle des finalités : économique, sociale et environnementale. Il s'agit, habituellement des : Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations, Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et Entreprise Sociale.

En fait, même s'il n'existe, jusqu'à présent, aucune définition consensuelle et précise de l'ESS, qu'il soit aux échelles nationale et internationale, les définitions stipulées par les économistes et les chercheurs mettent l'accent sur deux aspects importants.

Premièrement, le statut juridique des Organisations de l'ESS (OESS) et, deuxièmement, les valeurs, les principes et les modes de fonctionnement et d'organisations de ces OESS.

Dans ce même ordre d'idées, l'ESS peut se définir par ses acteurs, ses activités et ses règles spécifiques<sup>1</sup> (Lévesque, Ninacs, Benoît, & William, 1997). Selon les chercheurs français, l'ESS occupe une place intermédiaire entre les secteurs public et privé et se caractérise par ses dimensions socioéconomiques et sociopolitiques (Adalbert & Jean-Louis, 2004).

Dans l'approche américaine, l'ESS est qualifiée de tiers secteur « *Third sector* » où nous trouvons les NonProfit Organization (NPO), les mutuelles, les associations, les coopératives et toute autre forme d'organisation redistribuant ses gains avec ses membres et exerçant des activités dont la valeur ajoutée est à la fois économique et sociale (Adalbert & Jean-Louis, 2004; Yves, 1999; Gui, 1992). Selon les chercheurs espagnoles, le secteur de l'ESS regroupe les acteurs économiques dont les valeurs et les principes visent à développer la société sur les plans économique et social. (Chaves & Monzón, 2005). Ainsi, selon le « *United States Social Forum* », l'ESS correspond à toutes les initiatives ne faisant pas partie des secteurs public et privé, dont les acteurs sont autonomes et de nature privée, mais le capital et les moyens de production sont collectifs. (Jenna, Car, & Matthaei, 2007). Au Cameroun, « *l'Economie Sociale correspond à l'ensemble d'activités,]...[, fondées sur des principes de solidarité et de participation et*

---

<sup>1</sup> Le fonctionnement démocratique, la détermination de l'activité par les membres de l'organisation, la distribution du surplus, la production des biens et services durables et collectifs.

*recherchant l'intérêt collectif de leur membres et/ou l'intérêt économique et social de la communauté ».* (RDC, 2019)<sup>2</sup>.

En Tunisie, « *l'ESS est un modèle économique composé d'un ensemble d'activités économiques à finalité sociale et portant sur la production, la transformation, la distribution, l'échange, la commercialisation et la consommation de marchandises et services assurés par les entreprises de l'économie sociale et solidaire* » (JORT, 2020)<sup>3</sup>. Au Sénégal, « *l'ESS fait référence aux activités économiques menées avec une approche centrée sur la personne humaine visant une finalité sociale ou environnementale et réalisées par des coopératives, ou mutuelles, des associations entrepreneuriales, des entreprises sociales ou par des acteurs de l'économie populaire* ». (MMESS, 2021).<sup>4</sup> Au Maroc et selon le Ministère des Affaires Economiques et Générales, l'ESS se définit comme étant l'ensemble « *des initiatives économiques cherchant à produire, à consommer et à épargner autrement, de manière plus respectueuse de l'Homme, de l'environnement et des territoires : Finalité de services aux membres/collectivité; Des principes de solidarité et de responsabilité ; Un contrôle démocratique par les membres ; Une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne* » (MCAEG, 2011). De son côté, le Conseil Economique Social et Environnemental,<sup>5</sup> a précisé que les acteurs de l'ESS au Maroc font référence à « *toutes les institutions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs en produisant des biens et services centrés sur l'élément Humain et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion* » (Rapport CESE, 2015).

## 2. Structures de l'ESS au Maroc

Selon le projet de loi-cadre de l'ESS au Maroc les organisations retenues et faisant partie du champ de l'ESS sont regroupées en deux classes : les Organisation de l'ESS de droit et les Organisations de l'ESS éligibles (AZENFAR, 2019). Premièrement, la catégorie des OESS de droit regroupe les coopératives, les mutuelles, les fondations et les associations notamment celles exerçant des activités de microfinance.

Les coopératives sont créées conformément au statut général des coopératives (Loi 112-12, 2014) et à tout autre texte spécifique à une forme particulière de coopérative. Le choix de cette formulation a pour objectif de laisser la voie ouverte, ultérieurement, à l'admission d'autres types de coopératives autres que celles couvertes par la loi actuelle des coopératives.

Les mutuelles correspondent aux sociétés constituées conformément au code de la mutualité ainsi que les sociétés d'assurances mutualistes créées conformément au code des assurances.

Les fondations sont créées par le Dahir Royal ou par la loi.

Les associations, dans ce cas, correspondent aux associations de microcrédit (AMC) régies par la loi de microcrédit.

Deuxièmement, les OESS éligibles regroupent les structures suivantes :

---

<sup>2</sup> RDC : République du Cameroun.

<sup>3</sup> JORT : Journal Officiel de la République Tunisienne.

<sup>4</sup> MMESS : Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire.

<sup>5</sup> CESE : Conseil Economique Social et Environnemental au Maroc

#### 4 • Actes de la troisième Conférence internationale sur la Francophonie économique

- Association d'Utilité Economique et Sociale (AUES): faisant partie du champ des associations exerçant des activités économiques et créant des emplois en vue d'améliorer les conditions de vie et d'assurer un développement humain durable. Les actions de l'AUES visent la lutte contre la pauvreté, les exclusions, les inégalités, les vulnérabilités sanitaires, économiques et sociales ainsi que la protection de l'environnement.
- Entreprise à Finalité Sociale (EFS): fait référence à l'entreprise offrant des produits (Biens et Services) de façon entrepreneuriale et affectant ses bénéfices principalement à des fins sociales. L'EFS s'intéresse à un mode de gestion responsable et transparent en associant ses employés, ses clients et toutes les parties prenantes à ses différentes activités économiques.

### 3. Etat des lieux de l'ESS au Maroc

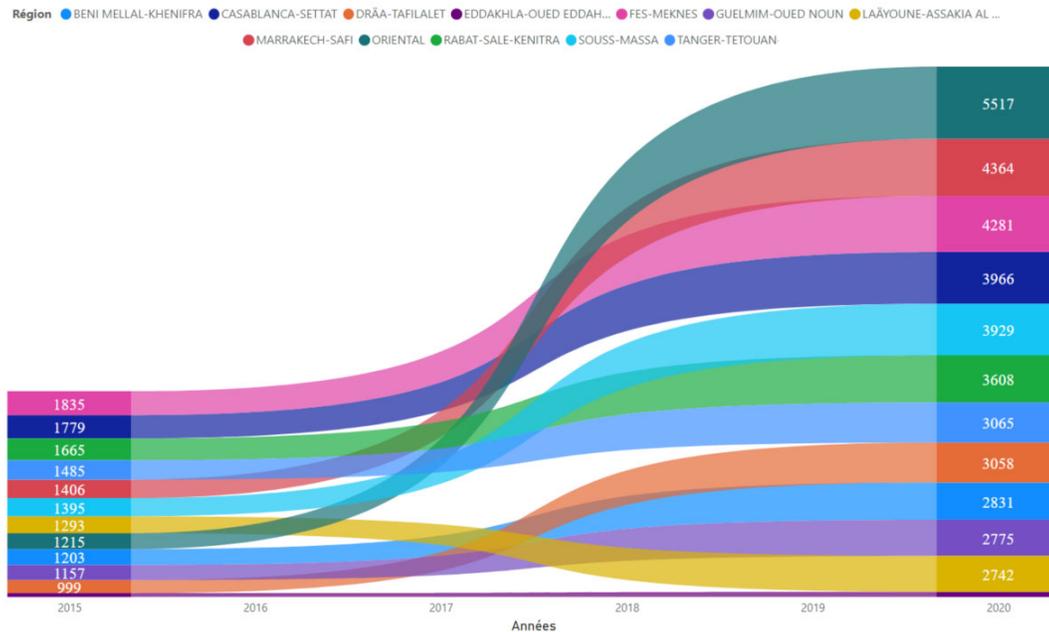
Le secteur coopératif est désormais un outil efficace pour la réalisation des objectifs du développement durable au Maroc, notamment ceux liés à la réduction de la pauvreté, la lutte contre le chômage et la précarité. Ainsi, depuis l'avènement de l'INDH en 2005, les coopératives ont connu un essor important, surtout dans les zones rurales.

Dans le même sillage et selon les statistiques communiquées par l'ODCO, le nombre des coopératives a atteint 40 531 à fin 2020 avec un nombre d'adhérents de 646 901, réparti sur 22 secteurs d'activité dans les 12 régions du royaume (ODCO, 2020).

Comme illustré sur le graphique ci-dessous, la croissance du secteur coopératif ressort très significative entre 2015-2020. Le nombre des coopératives marocaines a plus que doublé, sur cette période, passant de 15 730 à 40 531. Pour la répartition géographique, la région de l'Oriental vient en tête de la liste en 2020, avec 5 517 coopératives et 79 602 adhérents, suivie de la région de Marrakech avec 4 364 coopératives et 88 528 adhérents. (ODCO, 2020).

**Figure 1. Evolution des Coopératives sur les 12 régions du Royaume entre 2015 et 2020.**

Source :ODCO, Elaboration : Auteur.



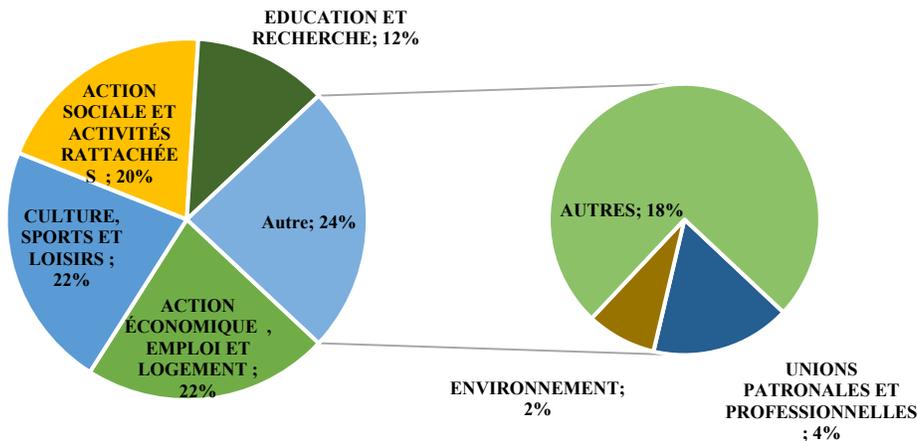
Par secteur d'activité, les coopératives agricoles occupent la première place de la liste, avec un total de 25 646 coopératives et 458 115 membres adhérents, suivies de celles spécialisées dans l'artisanat avec un total de 7 833 coopératives et 65 599 adhérents (ODCO, 2020).

Nous précisons, à cet effet, que la concentration des coopératives au Maroc profite aux secteurs « Agricole » et « Artisanal », avec respectivement, des parts de 63.3 % et 19.3 % à fin 2020<sup>6</sup>.

Les coopératives agricoles jouent un rôle important en matière de développement inclusif et sont considérées comme une forme très privilégiée de l'ESS au Maroc. Elles ont pu créer 102 796 postes d'emplois, entre 2015 et 2020, soit approximativement 20 000 bénéficiaires par an, dont la majorité sont des femmes. En ce qui concerne le tissu associatif, l'enquête effectuée par le HCP auprès des Institutions Sans But Lucratif (ISBL) a fait ressortir 44 771 associations au Maroc en 2007 (HCP, 2011, p. 3).

Notons que le champ d'intervention des associations marocaines reste très diversifié vu qu'elles œuvrent dans les domaines de l'éducation, la santé, le sport, les loisirs, le social, le développement, l'habitat, la microfinance, etc.

**Figure 2. Répartition sectorielle des associations au Maroc, en 2007.**  
**Source : Ministère de l'Intérieur, Réalisé par l'Auteur.**



En termes d'évolution, le nombre des associations est passé de 44 771 en 2007, à 116 000 en 2014 puis à 130 000 en 2016. Sur le plan géographique, c'est la région de « Casablanca-Settat » qui vient en premier rang avec 19 500 associations, dont les principales activités relèvent du domaine des œuvres sociales.<sup>7</sup>

Pour le financement, nous précisons que les associations ont bénéficié de 2 Milliards de MAD<sup>8</sup> en 2016, débloqués sous forme de subventions publiques. En 2018, l'Etat a débloqué des

<sup>6</sup> Calculs : Auteur.

<sup>7</sup> Rapport Gouvernemental annuel sur le Partenariat entre l'Etat et les Associations et Organisations de la Société Civile (2016).

<sup>8</sup> Rapport Gouvernemental annuel sur le Partenariat entre l'Etat et les Associations et Organisations de la Société Civile (2016).

subventions totalisant 3.6 Milliards de MAD en faveur de 22 554 associations<sup>9</sup> et ce, afin de contribuer au développement économique et social du Maroc. (MEDH, 2018).

Pour les mutuelles, celles-ci sont regroupées en 4 catégories, selon le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences (MIEPEEC, 2021).

Nous distinguons celles appartenant aux Secteurs : Public, Semi-Public, Privé et celui des Professions Libérales. De plus, selon les statistiques de l'ACAPS, (ACAPS, 2020)<sup>10</sup>, il existe 28 mutuelles et une Union, dont la moitié opèrent dans le domaine de la santé.

- 18 créées par les personnels du secteur public ;
- 10 créées par les salariés d'entreprises du secteur privé et les travailleurs indépendants ;
- 1 Union (la CNOPS) constituée de 7 mutuelles du secteur public et une relevant du secteur semi-public.

Les autres mutuelles opèrent dans les secteurs du Transport, de l'Artisanat, de la Pêche, de l'Agriculture, etc. et offrent, à leurs adhérents, des services fondés sur une approche humaniste.

#### 4. ESS et croissance économique au Maroc

D'un point de vue macroéconomique, le secteur de l'ESS a contribué à hauteur de 1.6 % au PIB national en 2010. Cette part a augmenté à 2.0 % en 2019. Ainsi, le MTATAES<sup>11</sup> a prévu une contribution de 3.9 % de l'ESS au PIB au terme de l'année 2020<sup>12</sup>.

En termes de création d'emploi, la plus grande partie des emplois créés par l'ESS est due au secteur coopératif, notamment celles exerçant des activités agricole et artisanale.

En 2010, 3.1 % de la population active occupait un emploi dans le secteur de l'ESS. Ce pourcentage a été revu à la hausse en 2019 en atteignant 5 % et, selon les prévisions du MTATAES, cette part devrait s'installer à 7.5% en 2020.

Or, à l'instar des secteurs public et privé, le secteur de l'ESS a vu également ses activités impactées par la crise sanitaire actuelle, ce qui a ralenti le processus de création d'emploi et a provoqué plusieurs pertes d'emploi.

En effet, même si la part de l'ESS dans le PIB reste relativement faible, la contribution des OESS est considérée importante pour surmonter l'impact négatif de la pandémie vu qu'elles jouent un rôle majeur dans le développement durable du pays et ont des retombées économiques et sociaux indéniables, comme la lutte contre le chômage et la pauvreté, ainsi que comme l'intégration des petits producteurs dans le circuit économique. A noter que leur contribution est plus palpable dans les zones rurales où l'économie marchande peine à combler ces lacunes dans notre contexte.

---

<sup>9</sup> MEDH: Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme

<sup>10</sup> ACAPS : Autorité de Contrôle des Assurances et de la Protection Sociale.

<sup>11</sup> MTATAES : Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire.

<sup>12</sup> Chiffres communiqués par le MTATAES.

## 5. Réaction et résilience de l'ESS face à la crise COVID-19 Au Maroc

De nombreuses études publiées par des institutions internationales<sup>13</sup> ont confirmé la résilience du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire face à la crise sanitaire du COVID-19. En effet, ce sont les valeurs de démocratie, de liberté, de partage, de solidarité ainsi que le mode de fonctionnement et d'organisation des OESS qui permettent à ce secteur de s'adapter et se montrer résilient.

Nous ajoutons encore que les relations de partenariat et de synergie entre les différentes OESS (notamment : coopératives, mutuelles et associations) peuvent contribuer davantage au renforcement du secteur de l'ESS et, par conséquent, faisant de lui un véritable outil de passage vers un système économique national, durable et résilient aux éventuelles crises.

Soulignant que la force des OESS, notamment celle des coopératives, réside essentiellement dans le réinvestissement de leurs excédents financiers, des cotisations de leurs membres adhérents, des programmes de soutien nationaux et étrangers ainsi que des subventions de l'Etat dont elles bénéficient.

En réaction à cette crise sanitaire, certaines coopératives ont décidé de changer leurs activités principales afin de s'adapter au contexte économique exceptionnel imposé par la pandémie. C'est le cas de plusieurs coopératives, dont les activités se sont réorientées vers la fabrication des masques médicaux, sous la houlette des écoles IMANOR<sup>14</sup> et ESITH<sup>15</sup> qui l'ont assistées afin de produire des masques certifiés NM/ST 21.5.201, répondant aux exigences techniques des autorités de contrôle sanitaire.

D'autres coopératives ont enregistré une augmentation de la demande sur leurs produits au cours de la période de crise. C'est notamment le cas de celles spécialisées dans les produits du terroir, du miel et de ses dérivés, de l'Huile d'olive et d'Argan ainsi que d'autres produits biologiques. Cette augmentation de la demande sur ces produits s'explique par leurs bienfaits notamment le renforcement du système immunitaire.

D'autres coopératives spécialisées dans le commerce, ont été obligées de changer leurs processus de commercialisation et opter pour de nouvelles techniques basées sur la diversification, l'innovation et surtout la digitalisation.

## 6. Programmes de soutien de l'ESS en temps de crise

Par ailleurs nous pouvons distinguer deux sources de soutien mis au profit des OESS afin qu'elles puissent surmonter les effets négatifs de la crise sanitaire : des soutiens nationaux et autres étrangers.

Au niveau national et sous les instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un Fonds de Solidarité a été créé et a pu collecté 30 Milliards de MAD provenant des dons et cotisations des Entreprises et des Ménages. Une partie de ce montant a été versée sous forme d'allocations aux travailleurs salariés affiliés à la CNSS ainsi qu'aux ménages les plus démunis ayant accès au

---

<sup>13</sup> Rapports de l'OCDE et de l'OIT en 2020.

<sup>14</sup> Institut Marocain de Normalisation.

<sup>15</sup> Ecole Supérieure des Industries du Textile et de l'Habillement.

RAMED. Dans ce même ordre d'idées, nous précisons que, d'après une enquête effectuée par le HCP, 34 % des ménages n'avaient aucune source de revenu durant la période de crise et ce, en raison de l'arrêt de leurs activités. D'autres initiatives nationales ont été également destinées aux coopératives, comme l'Office Chérifien des Phosphates (OCP), à travers sa branche Act4Community. Cette dernière a mis en place un nouveau programme pour les coopératives nationales intitulé « Act4Coopératives <sup>16</sup>», dans l'objectif d'atténuer l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19. Cette nouvelle initiative, réalisée par les collaborateurs et les bénévoles du groupe OCP vise à offrir aux artisans et aux autres membres de l'ESS l'opportunité d'assurer la continuité de leurs activités et de les doter d'outils de vente en ligne.

Ajoutons à cela que « Act4Coopératives » a fourni aux coopératives des formations techniques et de gestion, la commercialisation de leurs produits ainsi que la mise en place d'un système de livraison à domicile pour livrer leurs produits.

De son côté, l'ODCO a mené plusieurs actions afin de mettre au profit des coopératives les moyens nécessaires pour relancer leurs activités. A cet effet, l'ODCO a lancé un appel à manifestation d'intérêt aux coopératives pour bénéficier de la quatrième tranche du programme « Mourafaka » <sup>17</sup> qui vise à soutenir 600 coopératives ayant des activités innovantes et qui ont de fortes valeurs ajoutées économiques et sociales sur les conditions de vie de la population.

L'ODCO a également annoncé un soutien aux coopératives qui souhaitent bénéficier des offres de financement du Programme Intégré de soutien et de financement des entreprises « Intelaka ». <sup>18</sup>

Dans la série de mesures visant à soutenir le secteur de l'ESS et plus spécifiquement les coopératives, l'ODCO a lancé un appel aux partenaires volontaires pour les soutenir dans le développement de leur propre identité visuelle (LOGO) ou pour leur fournir un soutien technique en matière de marketing numérique, à la suite de l'annulation de foires locales, nationales et internationales qui étaient vitales pour ces structures et qui représentaient une part importante de leur chiffre d'affaires annuel.

De son côté, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural, des Eaux et des Forêts (MPM) s'est également engagé dans cet élan de solidarité envers l'ESS à travers le lancement d'un programme intitulé « Programme d'Appui aux coopératives du secteur de la pêche maritime » dans le but d'accompagner les coopératives désireuses de réaliser des projets créateurs d'emplois et de richesse pour leurs adhérents. (MPM, 2021).

De sa part, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER) a lancé la création d'une plateforme numérique pour la commercialisation en gros et au détail de tous les produits agricoles. Par ailleurs, à la suite de l'annulation de la 15<sup>e</sup> édition du Salon international de l'agriculture de Meknès Internationale agricole de Meknès <sup>19</sup>, l'association SIAM <sup>20</sup> a également créé une plateforme numérique pendant toute la durée de la crise afin de commercialiser les produits nationaux des coopératives.

---

<sup>16</sup> <https://corpo.ocpgroup.ma/en/act4cooperatives-supports-solidarity-economy>

<sup>17</sup> « Le programme « Mourafaka » est un programme d'appui post-crétion aux coopératives nouvellement créées. L'expérience a montré que le démarrage d'une activité économique dans le cadre d'une coopérative est relativement long par rapport à un projet classique ». <http://www.odco.gov.ma/fr/content/programme-mourafaka>

<sup>18</sup> <http://www.odco.gov.ma/demande-credit>

<sup>19</sup> Il s'agit d'un événement incontournable pour l'agriculture nationale en général et pour les coopératives en particulier

<sup>20</sup> Salon International de l'Agriculture au Maroc

En ce qui concerne les soutiens étrangers destinés à l'ESS, nous citons l'initiative lancée, en 2020, par Women Engage For A Common Future-France au profit des coopératives productrices d'huile d'argan au Maroc, dont la majorité des membres de ces coopératives sont des femmes.<sup>21</sup> (WECF, 2020).

D'autres initiatives étrangères ont été destinées aux coopératives marocaines, tel que le Programme d'appui aux coopératives<sup>22</sup> initié par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et l'organisation à but non lucratif GiveDirectly<sup>23</sup>. L'enveloppe de ce programme s'élève à 3 millions de dollars et été débloquée au profit de 250 coopératives de la région Béni Mellal-Khénifra au cours des mois de Septembre et Octobre 2021. Ces fonds permettront aux coopératives de surmonter les effets négatifs de la pandémie du Coronavirus, de renforcer leur capacité de financement et de relancer leurs activités de production et de commercialisation.

Nous tenons à préciser que l'USAID et GiveDirectly prévoient d'étendre ledit Programme à d'autres régions du Maroc, en le dotant d'un budget total de 12,7 millions de dollars afin de soutenir 960 coopératives. De sa part, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec trois associations à savoir, Association Passagers, Al Maghreb Qudurat et le Centre Marocain pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat Social (MCISE), a lancé des initiatives dans le but de renforcer les capacités des coopératives fragiles impactées par les impacts de la crise sanitaire.

En effet, dans le cadre de ce partenariat, 45 coopératives ont pu bénéficier des formations en techniques de marketing digital, à savoir : Mise en place d'une stratégie Go-To-Market ; Optimisation des réseaux sociaux et des contenus web ; Sourcing et schémas de livraison ; Optimisation des sites WEB et Facebook/ Instagram ADS, etc. Ainsi, à l'issue de ce programme, trois plateformes électroniques, à savoir : Coop-up<sup>24</sup>, Rawaj<sup>25</sup> et Wuluj<sup>26</sup>, ont été mises au profit des coopératives afin de valoriser et commercialiser facilement leurs produits.

## Conclusion

Comme démontré tout au long de cette recherche, les approches sociales et solidaires des OESS permettent de faire face à la crise sanitaire et de surmonter ses impacts négatifs. Les OESS, à leur tête les coopératives, jouent un rôle important en matière du développement durable au Maroc et ont des effets économiques et sociaux positifs, tels que la lutte contre le chômage et la pauvreté ainsi que l'intégration des petits producteurs, des jeunes et des femmes à faible revenus dans le circuit économique. Ce travail a montré, également, la réaction et la résilience des structures de l'ESS, au Maroc, face à la crise sanitaire actuelle. En effet, certaines coopératives ont converti leurs activités principales pour s'adapter au contexte économique imposé par la pandémie.

---

<sup>21</sup> WECF: WOMEN ENGAGE FOR A COMMON FUTURE

<sup>22</sup> Les coopératives éligibles à ce Programme doivent être conformes à la loi 112-12, en exercice depuis au moins un an, doivent compter entre cinq et quinze membres et doivent être inclusives pour les femmes, les jeunes et les personnes à besoins spécifiques. Pour bénéficier de ce Programme, elles doivent aussi être actives dans les secteurs de l'agriculture, des produits de terroir, de l'artisanat, du tourisme durable écologique, du commerce et services.

<sup>23</sup> <https://www.givedirectly.org>

<sup>24</sup> <https://coopup.ma>

<sup>25</sup> [www.rawaj.co](http://www.rawaj.co)

<sup>26</sup> [www.wuluj.com](http://www.wuluj.com)

D'autres ont saisi l'opportunité et se sont orientées vers la fabrication des masques médicaux ou à travers l'augmentation des volumes et des qualités de leurs productions afin de répondre à la forte demande sur leurs produits au cours de la période de crise (miel, huile d'olive, huile d'argan, etc.). Tandis que d'autres coopératives ont cherché à innover, à changer leurs pratiques commerciales en s'orientant vers la digitalisation et la vente en ligne.

## **bibliographie**

ACAPS. (2020). *Paysage mutualiste au Maroc*. Consulté le Novembre 18, 2021, sur <https://www.acaps.ma/fr/supervision/mutuelle/regulation-et-normalisation>

Adalbert, E., & Jean-Louis, L. (2004). Defining the third sector in Europe. Dans E. Adalbert, & L. Jean-Louis, *The Third Sector in Europe* (p. 266). Edward Elgar Publishing.

AZENFAR, A. (2019). *Projet de la loi-cadre de l'Economie Sociale et Solidaire au Maroc*. Récupéré sur [https://base.socioeco.org/docs/article\\_loi\\_ess\\_azenfar\\_-1.pdf](https://base.socioeco.org/docs/article_loi_ess_azenfar_-1.pdf)

Chaves, & Monzón. (2005). *LA ECONOMÍA SOCIAL EN LA UNIÓN EUROPEA*. Centre international de recherches et d'information.

Gui, B. (1992). Fondement économique du tiers secteur. *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, 72(247), 160-173.

Guy, R., Jean-louisse, L., Eme, B., Daniel, M., & Bernard, P. (1996). *Vers un nouveau contrat social*. Desclée De Brouwer.

HCP. (2011). *Enquête nationale auprès des Institutions Sans But Lucratif - Exercice 2007*. Rabat.

Jenna, A., Car, D., & Matthaei, J. (2007). *SOLIDARITY ECONOMY: BUILDING ALTERNATIVES FOR PEOPLE AND PLANET*. CHICAGO USA: CHANGE MAKER PUBLICATIONS.

JORT. (2020, JUIN 30). *Loi n° 2020-30 du 30 juin 2020 relative à l'économie sociale et solidaire (Tunisie), chapitre premier, Article 2*. Tunisie. Récupéré sur [https://cdn2.webmanagercenter.com/wmc/wp-content/uploads/2020/07/Loi2020\\_30.pdf](https://cdn2.webmanagercenter.com/wmc/wp-content/uploads/2020/07/Loi2020_30.pdf)

Lévesque, Ninacs, Benoît, & William. (1997). *L'économie sociale au Canada: L'expérience québécoise*. Montréal: OCDE.

Loi 112-12, d. c. (2014). *Loi n°112-12 relative aux coopératives au Maroc*. Rabat.

MCAEG. (2011). *Stratégie Nationale de l'Economie Sociale et Solidaire 2010-2020*. RABAT: Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Affaires Economiques et Générales.

MEDH. (2018). *Partenariat entre l'État et les associations*. Rabat: Ministère d'Etat Chargé des Droits de l'Homme. Récupéré sur <https://www.mcrpsc.gov.ma/media/2482/%D8%AA%D9%82%D8%B1%D9%8A%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%B1%D8%A7%D9%83%D8%A9-%D8%A8%D9%8A%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D9%88%D9%84%D8%A9->

[%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%85%D8%B9%D9%8A%D8%A7%D8%A  
A-%D8%A8%D8%B1%D8%B3%D9%85-%D8%B3%D](#)

- Mendell, & Marguerite. (2002). The Social Economy in Quebec. Discourse and Strategies. Dans M. ELEANOR, & B. ABIGAIL, *Critical Political Studies: Debates and Dialogues from the Left* (pp. 468-502). Montreal: McGill-Queen's Press.
- MIEPEEC. (2021). *Données sur les mutuelles créées et actives au Maroc*. Consulté le Novembre 18, 2021, sur <https://www.travail.gov.ma/mtip-espace-protection-sociale/gouvernance-des-organismes-de-protection-sociale-sous-tutelle/ministere-emploi-insertion-professionnelle-mutualite/?lang=fr#1574249665278-826803b8-888e>
- MMESS. (2021, Juillet). *Projet de loi de l'ESS. Projet de loi d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire*. SENEGAL.
- MMESS. (2021, Juillet). *Projet de loi de l'ESS . Projet de loi d'orientation relative à l'économie sociale et solidaire*. SENEGAL.
- MPM. (2021). *Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts – Département de la Pêche Maritime*. Récupéré sur [http://www.mpm.gov.ma/wps/portal/Portail-MPM/ACCUEIL/AlaUne.MPM.GOV.MA!/ut/p/b1/vZLJjqNADlafpR-gRQEBkmORIIBhnWJp4IIgBBLc1qyBp-9kpD7MIIdOX0dgXW\\_qs3\\_5lKqR8Kqzj6ZrHw7Wp4\\_LZh3wEDrJmMoAHwCMcwAJyaWlaLGCEBxA8gRcBwZ\\_zW0uiASbS1tM24qPiqA\\_KP5zmOr1HEEEB9bBsXEL7FFqF4J](http://www.mpm.gov.ma/wps/portal/Portail-MPM/ACCUEIL/AlaUne.MPM.GOV.MA!/ut/p/b1/vZLJjqNADlafpR-gRQEBkmORIIBhnWJp4IIgBBLc1qyBp-9kpD7MIIdOX0dgXW_qs3_5lKqR8Kqzj6ZrHw7Wp4_LZh3wEDrJmMoAHwCMcwAJyaWlaLGCEBxA8gRcBwZ_zW0uiASbS1tM24qPiqA_KP5zmOr1HEEEB9bBsXEL7FFqF4J)
- ODCO. (2020, Décembre 31). *Statistiques des Coopératives en 2020*. Rabat. Récupéré sur <http://www.odco.gov.ma/fr/content/situation-au-31-d%C3%A9cembre-2020>
- RDC. (2019, AVRIL). *LOI DE L'ECONOMIE SOCIALE AU CAMEROUN. LOI CADRE REGISSANT L'ECONOMIE SOCIALE AU CAMEROUN*. CAMEROUN. Récupéré sur [https://base.socioeco.org/docs/seframeworklaw\\_cmr-2.pdf](https://base.socioeco.org/docs/seframeworklaw_cmr-2.pdf)
- WECF. (2020). *COVID-19: Solidarité pour les femmes productrices d'huile d'argan au Maroc*. Récupéré sur [Women Engage For a Common Future. : https://www.helloasso.com/associations/women-engage-for-a-common-future/collectes/femmes-arganieres](https://www.helloasso.com/associations/women-engage-for-a-common-future/collectes/femmes-arganieres)
- Yves, V. (1999). *Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales : introduction au dossier. Nouvelles pratiques sociales*, 21-39.